

SAISON 2027

NAGE AVEC PALMES

RÈGLES DE SÉLECTION ÉQUIPE DE FRANCE

Règles validées par le Comité Directeur National en date du 10/10/2026

CHAMPIONNAT DU MONDE JUNIOR PISCINE

XX (Colombie)

Du x au x Juillet 2027

***« Pouvoir sélectionner les meilleurs
français à un moment précis de la saison
pour atteindre nos objectifs »***

A – OBJECTIFS DE PERFORMANCE DE L'OLYMPIADE

A1 – Les objectifs du collectif « Jeunes » :

- ✓ Alimenter l'équipe de France « Sénior » 2029 / 2032
- ✓ Former à la « culture sportive », positionner le bon niveau d'exigence au plan sportif et construire l'esprit d'équipe
- ✓ Se confronter aux nations « leader » de la discipline (collectif « U16 » et équipe de France « Junior »)
- ✓ Figurer systématiquement au tableau des nations médaillées au championnat du Monde et/ou d'Europe

A2 – Les objectifs individuels :

- ✓ Améliorer sa meilleure performance de la saison dans au moins une épreuve
- ✓ Progresser individuellement via la dynamique collective (stratégie relais)

A3 – Les objectifs au titre des relais :

- ✓ Être systématiquement finaliste

B – MODALITÉS DE SÉLECTION

B1 – Seuls les sportifs à jour de leur licence FFESSM, de leur passeport (valable au moins 6 mois après la date du championnat visé), de leur assurance, de leur certificat de formation prévention antidopage (ADEL), de leurs factures dues à la FFESSM, de leur certificat médical signé d'un médecin du sport (ou de leur suivi médical réglementaire pour les sportifs listés de haut niveau) pourront prétendre être sélectionnés.

B2 – La fourchette d'âge pour participer aux compétitions officielles CMAS Junior est de 14/17 ans révolus.

COMPÉTITIONS SÉLECTIVES

B3 – La sélection sera établie à partir des performances individuelles réalisées lors :

- ✓ Des meetings nationaux
- ✓ Des manches de coupe du Monde 2027 à échéance du championnat de France Elite Piscine
- ✓ Du championnat de France Elite Piscine 2027

CONDITIONS A SATISFAIRE

B4 – Seuls les sportifs qui auront participé au championnat de France Elite Piscine de la saison en cours pourront prétendre être proposés à la sélection en équipe de France.

C – PERFORMANCES À RÉALISER POUR ÊTRE PROPOSÉ A LA SÉLECTION À TITRE INDIVIDUEL

C1 – Un sportif qui aura réalisé les performances suivantes lors des compétitions sélectives (B3), dans une même épreuve individuelle, sera proposé à la sélection (conditions cumulatives) :

- ✓ Avoir réalisé au moins 1 Temps Junior Piscine (TJP)
- ✓ Se classer dans les 2 premiers du classement numérique de l'épreuve, catégories cadet et junior confondues
- ✓ Répondre aux objectifs précisés au chapitre A

C2 – Un sportif de catégorie cadet (14-15 ans) ou junior 1 (16 ans) pourra être proposé à la sélection si les conditions suivantes sont réunies (conditions cumulatives) :

- ✓ Avoir réalisé 2 Temps Espoir Piscine (TEP), sur 2 épreuves distinctes
- ✓ Se classer dans les 2 premiers au classement numérique de ces épreuves individuelles, catégories cadet et junior confondues, dans laquelle un quota est disponible suite à l'application de l'article C1
- ✓ Répondre aux objectifs précisés au chapitre A

C3 – En cas de quota disponible, la sélection **pourra être** complétée par :

- Des sportifs Junior 1 ou cadet ayant réalisé un seul temps Espoir

C4 – Les Temps Junior Piscine (TJP) et les Temps Espoir Piscine (TEP) sont précisés chapitre G.

D – PERFORMANCES À RÉALISER POUR ÊTRE PROPOSÉ À LA SÉLECTION AU TITRE D'UN RELAI

D1 – Un relai France Junior sera sélectionné à la discrétion du DTN si les meilleurs nageurs de la distance du relai considéré, identifiés sur la base du classement numérique national mis à jour à l'issue du championnat de France Elite Piscine 2027, répondent aux objectifs précisés au chapitre A.

E - OFFICIALISATION DES SÉLECTIONS

E1 – Le comité de sélection se réunit à l'issue des compétitions sélectives.

Le comité de sélection est composé :

Avec voix décisionnelle

- ✓ De l' élu chargé de l'animation nationale et du haut niveau au sein du Comité Directeur National (représentant le Président Fédéral)
- ✓ Du DTN
- ✓ Du CTN en charge de l'animation nationale et du haut niveau
- ✓ De l'entraîneur principal du collectif ou à défaut d'un entraîneur fédéral national de la discipline, non juge et partie, identifié par le DTN
- ✓ Du Président de la commission nationale concernée ou son représentant

Avec voix consultative

- ✓ Du médecin des équipes de France
- ✓ Des entraîneurs nationaux en charge d'un Pôle France NAP

Le comité de sélection travaille à partir de :

- ✓ La liste nominative des sportifs proposés à la sélection établie par la DTN à l'issue des compétitions sélectives dans la stricte application des présentes règles ;
- ✓ La traduction opérationnelle du PPF à savoir la stratégie d'engagement mise en place, épreuve par épreuve, pour atteindre les objectifs fixés au chapitre A et satisfaire les critères précisés au E3.

E2 - Dans le cas où un membre du comité de sélection serait en position de juge et partie, ce dernier n'aura pas capacité de prendre part aux débats.

E3 – La sélection définitive des sportifs proposés à la sélection et leur éventuel départage en cas d'égalité, seront opérés à partir des critères ci-après :

- ✓ Nombre de Temps Junior Piscine (TJP) et de Temps Espoir Piscine (TEP) réalisés, prioritairement dans les épreuves individuelles dont la distance correspond à une épreuve de relai
- ✓ Progression au cours de la saison et capacité de progresser jusqu'à l'échéance
- ✓ Résultats au championnat du Monde ou d'Europe Junior de la saison précédente
- ✓ Profil du sportif au regard des choix stratégiques qui s'imposeront, épreuve par épreuve, pour garantir le meilleur niveau de performance de l'Équipe de France ainsi que la bonne cohésion du groupe
- ✓ Engagement à nager dans les relais
- ✓ Respect de la convention de haut niveau (le cas échéant)

E4 - La liste définitive des sélectionnés en Équipe de France est établie et ratifiée par le DTN. Elle paraît dans les 72h suivant la réunion du comité de sélection.

E5 – La sélection d'un sportif pourra être remise en question à l'issue de chaque action de la préparation terminale de l'équipe de France si son comportement, son engagement et son niveau de performance ne sont pas conformes aux objectifs fixés au chapitre A du présent règlement et au respect de la convention d'équipe de France ou de haut niveau.

F - ENGAGEMENTS

F1 – Les sportifs sont engagés dans les épreuves pour lesquelles ils ont satisfait les conditions de sélection.

F2 - En fonction des choix stratégiques qui s'imposeront lors de la compétition, épreuve par épreuve, d'autres engagements pourront être envisagés pour chaque sportif. Les engagements définitifs seront validés par le DTN sur proposition de l'entraîneur principal de l'Équipe de France concernée après avis du (des) entraîneur(s) adjoint(s) et, le cas échéant, de l'entraîneur de la structure ou du club dans lequel le sportif s'entraîne au quotidien.

F3 – Un sportif sélectionné uniquement au titre d'un relai sera engagé dans au moins une épreuve individuelle dans l'objectif de préparer l'épreuve de relai pour laquelle il a été sélectionné.

F4 - En fonction des stratégies d'engagement qui seront mises en place, un relai pourra être recomposé et/ou complété à la discrétion du DTN par des sportifs sélectionnés à titre individuel.

G – PERFORMANCES MINIMALES

Bassin de 50 mètres – Chronométrage électronique

FILLES	TEP (Espoir 2)	TJP (Junior)
MONOPALME SURFACE		
50 SF	19.49	19.19
100 SF	43.19	42.49
200 SF	1.37.49	1.35.99
400 SF	3.33.99	3.31.79
800 SF	7.26.99	7.19.99
1500 SF	14.19.99	14.08.99
MONOPALME IMMERSION		
50 AP	17.89	17.59
100 IM	41.59	40.39
200 IM	1.33.49	1.29.99
400 IM	3.26.19	3.20.79
BIPALMES SURFACE		
50 BI	23.59	23.29
100 BI	51.39	50.59
200 BI	1.52.79	1.51.59
400 BI	4.03.99	4.00.29

GARCONS	TEP (Espoir 2)	TJP (Junior)
MONOPALME SURFACE		
50 SF	17.89	17.39
100 SF	39.99	38.89
200 SF	1.30.89	1.28.19
400 SF	3.18.79	3.14.79
800 SF	7.01.99	6.54.99
1500 SF	13.31.99	13.18.99
MONOPALME IMMERSION		
50 AP	16.19	15.69
100 IM	38.49	36.89
200 IM	1.26.49	1.23.99
400 IM	3.10.19	3.04.49
BIPALMES SURFACE		
50 BI	20.59	20.39
100 BI	45.39	44.99
200 BI	1.42.99	1.40.99
400 BI	3.43.99	3.39.99